

Steeg

Les dessous d'un tutu

PAR

GUSTAVE TÉRY

L'ŒUVRE

TOUS LES JEUDIS 8^e ANNÉE — N^o 22 1^{er} Juin 1911
LE N^o 25 CENTIMES 4, Rue Las-Cases, 4 (7^e) PAR AN : 10 FRANCS
(Près le Ministère de la Guerre)

Demandez à L'ŒUVRE

4, Rue Las-Cases

LES

TÊTES

DE

Briand
Brisson
Caillaux
Chaumié
Chautemps
Chéron
Clemenceau
Combes
Dubost
Fallières
Jaurès

Lafferre
Lépine
Meyer
Pelletan
Picquart
Piou
Ribot
Rothschild
Ruau
Viviani

La Collection des DIX brochures à **25** centimes
est envoyée franco à domicile pour **2** francs

*Reliée, cette Collection peut former un beau
volume de 400 pages.*

Les Dessous d'un Tutu

*Dévoilés à M. STEEG,
Ministre de l'Instruction Publique & des Beaux-Arts*

Mon cher Steeg,

Vous en souvient-il encore ? Il y aura tantôt quinze ans, au mois d'août, deux jeunes hommes se rencontrèrent sur le boulevard Saint-Michel. Ils avaient tous deux ce maintien modeste et un peu compassé, auquel on reconnaît, au premier regard, les étudiants de Sorbonne, les normaliens et les séminaristes.

En effet, l'un d'eux sortait de l'Ecole normale ; nommé professeur de philosophie au collège de Vannes, il se préparait à rejoindre son poste. Quant à l'autre, qui, l'année précédente, avait achevé ses études en Sorbonne, il venait justement de faire ses débuts en enseignant aux collégiens de Vannes les finesse de la logique et les mystères de l'ontologie. Passant dans un lycée, il allait céder sa chaire à son nouveau collègue.

C'est vous dire — si vous l'avez oublié — avec quel intérêt celui-ci engagea la conversation. Est-il besoin d'ajouter qu'elle ne roula point sur la question du latin ? En ce temps-là, elle ne se posait plus, ou ne se posait pas encore. Et puis, nos deux philosophes avaient des soucis plus pressants et d'ordre moins spéculatif. Tous

deux, pauvres, mariés et même pères de famille, ils savaient déjà le coût de la vie.

C'est pourquoi le professeur, qui allait quitter Vannes, ne fut pas le moins du monde étonné d'entendre son successeur l'interroger sur les conditions de l'existence, le prix des denrées et des loyers dans le chef-lieu du Morbihan. Avec autant de précision que de complaisance, il lui donna, sur le cours des œufs et des pommes de terre, tous les éclaircissements indispensables. Il ajouta même qu'il lui céderait à bon compte, en même temps que sa chaire, sa maison et son petit jardin, avec la suite de son bail. Après quoi, les deux jeunes professeurs de morale se séparèrent en se souhaitant bonne chance.

Que sont-ils devenus ? Ils ont eu, depuis lors, des fortunes très diverses. La même année, l'un fut promu ministre de l'Instruction publique, tandis que l'autre était révoqué pour des raisons qui n'ont pas encore été très bien éclaircies. Certes, mon cher Steeg, vous méritiez plus que personne l'honneur qui vous est échu ; je ne vous demande pas de reconnaître en retour, — car je ne veux pas vous compromettre à l'Elysée, — que je méritais peut-être un peu moins l'indigne et brutale sentence, qui, après quinze ans de services, m'a exclu de l'Université sans la moindre forme de procès. J'ai l'orgueil de croire que je n'aurai besoin de personne, pas même de M. de Pressensé, pour me faire rendre justice, quand l'heure sera venue. Et ce sera bientôt, je pense, mon tour de rire. J'aime à rire le dernier.

Rassurez-vous donc, mon cher ministre ; quoi qu'il en soit de ces « contingences », comme nous disions dans notre cours, ce n'est pas de l'iniquité dont je fus victime que je vous veux entretenir, et je n'ai pas la candeur de compter

sur vous pour m'aider à en obtenir réparation.

Vous avez d'ailleurs pris soin de m'avertir vous-même, l'autre jour, avec une parfaite bonne grâce, que, quoi qu'il arrivât, pour toutes sortes de raisons également excellentes, vous étiez fermement résolu à tout ignorer de mon affaire. Bien que je ne sois plus professeur de philosophie, mon cher Steeg, je suis encore assez philosophe pour comprendre ou pour deviner toutes les exigences de votre état. Ne vous méprenez donc pas sur l'objet de cette épître. Si je me suis permis d'évoquer, en guise d'exorde, ces souvenirs de notre jeunesse, ce n'est que pour mieux préciser mon dessein : je m'assure que vousirez des mêmes yeux que moi, c'est-à-dire avec les yeux d'un ancien professeur de morale, l'aimable document que je vais avoir la joie de vous soumettre.



Que dis-je ? Ce n'est pas seulement au professeur que je m'adresse, c'est aussi à l'un des plus notoires représentants de cette religion réformée, qui assure toujours à ses adeptes, dans notre Université si diligemment laïcisée, les places d'honneur les plus profitables. Vous n'avez pas seulement une conscience, comme la plupart des honnêtes gens et le commun des maîtres à penser ; en votre qualité de protestant, vous avez une conscience d'élite, et je ne dirai pas une conscience double, car ce mot risquerait d'être pris dans un sens fâcheux, mais une conscience renforcée, brevetée, poinçonnée, garantie par la *Ligue des Droits de l'homme*, une conscience quasiment professionnelle. Souffrez que j'en éprouve publiquement toute la force et toute la délicatesse. Mettez la main sur votre belle conscience, mon cher Steeg, — et dites-moi ce que vous pensez de ceci :

Parmi les grands corps constitués, qui excitaient jadis la verve de Figaro, il en est un qui occupe dans l'État en général et dans votre département en particulier une place très considérable : c'est le corps de ballet de l'Opéra.

Vous rappellerai-je aussi le temps où, dans l'*Aurore*, sous le transparent pseudonyme de J.-J. Geste, vous décochiez de vertueuses épigrammes à un ministre de l'Instruction publique, trop connu au foyer de la danse sous le galant sobriquet de Zozo ?

Il est vrai que ce Grand maître de l'Université ne s'en tenait pas à essayer sur nos danseuses subventionnées les charmes de sa moustache conquérante, de son crâne ivoirin et de son port avantageux ; il nous a prouvé depuis qu'il savait séduire avec une pareille aisance les vieillards richissimes, et nul n'a montré avec plus d'éclat tout ce qu'un cadet de Gascogne avisé peut tirer d'un portefeuille de l'Instruction publique, tantôt pour coucher avec de jolies filles, tantôt pour se faire coucher sur un testament de millionnaire...

Sans doute, le « Grand Opéra » n'est plus le harem de Zozo ; mais à quoi nous sert-il, mon cher Steeg, d'avoir remplacé, à la tête de l'État, ce libidineux troubadour par d'austères calvinistes, si notre Académie nationale de musique n'a pas cessé d'être le premier lupanar de la République française ?

Il n'y a ici nulle intempérance de langage, nul excès de polémique. Pour vous en convaincre, il me suffira de céder la parole à M. le commandant Blanc, qui va vous présenter, en connaisseur, notre corps de ballet national.

Vous me demanderez peut-être quel est cet honorable commandant, car il est probable que vous fréquentez peu le foyer de la danse. Ce

commandant Blanc est « l'ami » de Mlle Stichel, aujourd'hui maîtresse de ballet à l'Opéra. C'est du moins lui qui nous l'affirme, et il n'y a aucune raison de mettre sa parole en doute, surtout quand on observe avec quel zèle jaloux cet officier supérieur, dont j'ignore l'arme, défend les intérêts de cette demoiselle.

Celle-ci n'était pas encore maîtresse de ballet à l'Opéra, lorsque fut écrite la lettre que vous allez lire ; le commandant crut devoir l'écrire précisément pour faire valoir de son mieux les titres de son amie à ce poste académique. Mais le document n'en est que plus instructif et plus savoureux ; car vous allez voir quels arguments invoque l'ami et le tenant de Mlle Stichel, pour assurer le succès de sa candidature :

Confidentiel

Asnières, le 23 mars.

Monsieur le Directeur, (1)

Ayant eu l'honneur, il y a bien des années, de vous être présenté, à Monte-Carlo, je vous demande la permission de m'autoriser de cette heureuse circonstance, pour vous mettre en garde contre une objection, qui ne saurait manquer de vous être faite, au choix de Mlle Stichel comme maîtresse de ballet à l'Opéra.

Ce n'est pas que j'éprouve de grandes craintes au sujet de la candidature de mon amie, les maîtres de ballet susceptibles de pouvoir se mettre en concurrence avec elle, étant tous ou trop vieux (ici quelques noms propres) ou trop jeunes et trop inexpérimentés (autres noms propres), ou, enfin, trop disqualifiés par leur irascible caractère (Sarraco et, généralement,

(1) C'est au directeur de l'Opéra que la lettre est adressée officiellement.

les Italiens, qui, celui-là excepté, ignorent tout du répertoire de l'Opéra) pour avoir des titres sérieux à la succession de M. Hansen. — Sans compter que, au moins quatre ou cinq de ces deux dernières catégories sont des « coureurs » avérés. Or, vous ne voudriez pas, Monsieur le Directeur, que sous votre « septennat » on vit se renouveler dans cette maison les scandales de danseuses se disputant — et cela sans la moindre honte — à coups de billets de banque — et autrement — les faveurs d'un maître de ballet plus que sexagénaire, ou d'un danseur sans talent, haut comme une botte, — et plus laid qu'autre chose: j'ai nommé Vasquez!

Jusqu'ici, n'est-ce pas, c'est parfait. Non seulement les moralistes n'ont rien à dire, mais ils ne sauraient qu'approuver cette âpre censure des mœurs chorégraphiques. S'ils y trouvaient quelque chose à reprendre, ce ne pourrait être que son défaut d'indulgence.

Peut-être, pour en mieux juger, seraient-ils curieux de connaître quels principes stoïciens l'inspirent et la justifient. Notre commandant semble avoir prévu ce désir et il s'empresse de le satisfaire. Abordons l'exposé de ses principes :

Ces scandales, que, sans doute, on vous aura cachés, ont porté le plus grand préjudice au bon renom de l'Opéra, et peut-être aussi à la réussite, sous le rapport financier, de la gestion de M. Gailhard. Il suffit, en effet, d'être tant soit peu au courant des petits dessous de l'Opéra pour savoir que MM. les abonnés — gent assez vaniteuse — voient d'un fort mauvais œil — et cela se comprend — que les demoiselles qu'ils ont distinguées, les exposent à la risée publique, en les cocufiant (pardonnez-moi

l'expression) à ciel ouvert, pour ainsi dire, avec les hommes du ballet !

La preuve en est que, du jour où telles et telles danseuses, — et notamment, la presque totalité des « vieilles gardes » que vous avez si bien fait de remercier — furent signalées aux abonnés, dont elles étaient jusqu'alors les protégées, comme faisant partie du sérial de l'irrésistible Vasquez, ces messieurs les « lâchèrent » incontinent; puis, — au moins quelques-uns d'entre eux — sans tambour ni trompette, lâchèrent l'Opéra lui-même.

Voilà les principes du commandant Blanc, mon cher ministre, voilà le corps de doctrine qu'il propose au corps de ballet. Si les danseuses ne doivent pas coucher avec les danseurs, ce n'est point que cette coucherie soit illicite ou répréhensible en soi; c'est qu'elle dégoûte les « michés sérieux ». Et les « michés sérieux » étant dégoûtés, il faut faire son deuil des somptueuses commandites. Dès lors, c'en est fait de l'Académie nationale de musique. Si ces demoiselles ont vraiment quelque souci des intérêts de la « maison », elles doivent réservé leurs faveurs aux messieurs chics : et le chic se mesure au chèque.

Etes-vous bien pénétré de ces « principes » ? C'est indispensable à l'intelligence de ce qui suit, et ce qui suit est vraiment une des plus belles choses que je connaisse :

Cet un peu long préambule (mais non ! mais non !) Monsieur le Directeur, m'était nécessaire — là est son excuse — pour réduire à sa juste valeur, c'est-à-dire à néant, le reproche quelquefois formulé contre Mlle Stichel par ses envieux ou envieuses, d'être parvenue à force de rigorisme, sa « bégueulerie » (sic) na-

Et que cet officier supérieur nous apporte cette nouvelle contribution à l'ichthyologie, qu'il présente son amie sous ce jour, et qu'il se représente de cette façon les devoirs de sa charge, cela peut-être n'a rien de particulièrement extraordinaire sur ce boulevard, où nous en voyons tous les jours de toutes les couleurs ; ce n'est évidemment pas une raison suffisante pour appeler sur Paris la malédiction du ciel et le vouer au feu qui dévora Sodome et Gomorrhe. Mais ce qui passe toute imagination, ce qui est renversant, et ce qui renverse, en effet, toutes nos conceptions du vrai, du bien et du beau, c'est que, ce monsieur ayant fait valoir de tels arguments en faveur de son amie, les directeurs de l'Opéra furent aussitôt convaincus ; personne ne fit plus aucune objection, toutes les autres candidatures furent écartées ; Mme Stichel, agréée d'enthousiasme et devenue « haute fonctionnaire » de la République, reçut à dater de ce jour les mêmes appointements qu'un inspecteur général de l'Instruction publique et qu'un général de brigade, pour présider officiellement aux petits ou grands écarts de nos danseuses et régler tout ensemble leurs pas et leurs passes.

J'avais bien ouï dire que l'Etat français tolérait les lupanars ; j'ignorais jusqu'à présent qu'il les subventionnât. Ah ! professeurs que nous sommes ! Que de choses nous avons encore à apprendre !

Entendez-moi bien, mon cher Steeg : il ne s'agit pas le moins du monde d'imposer à ces demoiselles du corps de ballet une discipline conventuelle. Qu'elles fassent de leurs jambes, et même de leurs cuisses, l'usage qui leur convient, cela ne regarde qu'elles mêmes. Je ne vous convie donc en aucune façon à tenir

l'emploi de Père la Pudeur, ni à brandir les verges du Père Fouettard.

Mais vous savez par quelles louches combinaisons de coffre-fort et d'alcôve les intrigants et les puffistes forcent aujourd'hui les portes de nos théâtres et imposent au public des œuvres sans valeur. Ce n'est plus pour signifier sa pensée, pour réaliser un idéal qu'un auteur travaille ; le plus souvent, il ne fait qu'un rôle pour Mlle X., dont le bon ami commandite l'établissement. La Société des auteurs, s'appliquant de son mieux à défendre la dignité de l'art, ne cesse de protester contre ces mœurs, qui avilissent notre production dramatique et risquent d'en tarir les sources pures.

C'est là une grande et haute question, dont l'Etat ne saurait se désintéresser, car elle est d'intérêt national ; et puisque la République a ses théâtres, elle y doit donner l'exemple. Par le joli tableau de mœurs, que vient de nous peindre le commandant Blanc, vous devinez sans peine ce que peut être l'Opéra et dans quel esprit on l'administre. Représentez-vous comment serait accueilli dans cette « maison » un artiste pauvre, qui ne serait épris que de son rêve et qui n'aurait que du génie.

C'est sa cause que je plaide auprès de vous, mon cher ministre. Ce n'est pas la morale, que je vous invite à défendre, c'est l'Art.

GUSTAVE TÉRY.

Le Dîner de l'Œuvre

Le prochain dîner de « l'Œuvre de Défense Française » aura lieu le 1^{er} juin, à 7 heures et demie au restaurant de la Rotonde, dans les jardins du Palais-Royal (entrée rue Vivienne).

Pour la dignité de l'art!

A MM. les membres de la Société des gens de lettres.

Messieurs,

J'ai eu jadis déjà l'honneur d'attirer votre attention sur un étrange trafic, qui s'opérait dans un théâtre du boulevard.

Un auteur, qui n'est pas israélite, ni portugais, ni allemand, ni belge, ni nègre, qui avait donné par ailleurs des preuves de talent, et qui semblait par conséquent n'avoir aucun avenir, avait usé, pour assurer à ses pièces l'accès de la scène, d'un procédé qui ne m'avait, malgré tout, pas paru très catholique. Un ami de cet auteur, propriétaire d'une scène des boulevards, avait exigé du directeur, auquel il loue son immeuble, que les pièces de l'écrivain qui lui était cher, verraient le feu de la rampe une fois au moins tous les deux ans.

Vous vous êtes, comme moi, messieurs, ému de cette convention, dès que vous l'avez connue, et pour l'avenir vous l'avez interdite, ce qui fut un égal soulagement, à ce qu'on m'affirma, dans le monde des lettres, dans celui des directeurs et même des propriétaires fonciers.

C'est donc avec une grande confiance que de nouveau je m'adresse à vous aujourd'hui.

Vous m'entendrez avec la même bienveillance, j'en ai la ferme confiance, si je vous affirme que le règlement édicté par vous est en vérité trop

sévère. Et vous en conviendrez d'autant plus volontiers que les intérêts que vous avez failli compromettre ne sont rien de moins que ceux d'un auteur italien, d'un impresario israélite et d'une artiste slave. Autant dire que toute notre littérature nationale a failli succomber sous vos coups.

Et pourtant, messieurs, voyez ce qu'il serait advenu si l'on avait appliqué la lettre de vos règlements à ce *martyre de Saint-Sébastien*, qu'a bien voulu se donner la peine d'écrire le grand maître d'Annunzio.

Les communiqués des journaux et les interviews officieuses ne nous ont pas laissé ignorer à quel point Mlle Ida Rubinstein prisait le talent de cet illustre auteur. Elle n'a pas estimé, paraît-il, qu'elle paierait trop cher de trois cent soixante mille francs l'honneur de jouer le rôle de Saint Sébastien.

Je me garderai bien, évidemment, d'oser comparer cet exemple avec celui que je vous dénonçais, il y a quelques semaines et que je vous rappelais tout à l'heure.

Il va de soi que, s'il est répréhensible pour un auteur de se faire protéger par son propriétaire, il l'est évidemment beaucoup moins de se faire subventionner par une dame fortunée, qui a, par ailleurs, l'honneur d'appartenir au corps de ballet. Et c'est là une distinction que les esprits les plus timorés feront d'eux-mêmes et tout de suite.

Il n'est pas moins évident que, dans toute cette affaire, l'intérêt seul de l'art inspirait Mlle Rubinstein et qu'aucune idée de publicité ne la guidait.

Elle consentit, il est vrai, à servir d'interprète à « son auteur ». Elle fit mieux : femme, elle n'hésita pas à tenir un emploi d'homme ;

danseuse, elle condescendit à jouer la tragédie, et, Russe, elle voulut bien exprimer en français, avec l'accent allemand, des pensées italiennes ; mais n'en allez point conclure qu'elle désirât ainsi capter l'attention publique, ni même étonner la foule. Elle témoignait seulement qu'elle ne reculerait devant aucune épreuve, lorsqu'il s'agirait de l'auteur au profit duquel elle avait consenti un premier sacrifice.

Pourtant, messieurs, certaines personnes malveillantes insinuent que, si Mlle Rubinstein n'avait point fait, avec une bonne grâce si spontanée, l'offre de ses capitaux, en même temps que celle de son talent, peut-être M. Astruc lui-même aurait-il hésité à monter cette exhibition. Nous serons tous d'accord pour penser que cela eut été extrêmement dommage. Voilà pourtant ce qui faillit se produire.

Au terme de vos règlements, en effet, M. d'Annunzio n'avait point le droit de consentir à son impresario quelques avances, dans lesquelles, pourtant, il était sûr de rentrer. Tous les propriétaires de France et d'Italie, qui se seraient fait une fête de cotiser dans le même but, étaient pareillement exclus de ce droit par vos décisions.

Aucun recours n'existant donc contre la pusillanimité des directeurs, si, par bonheur, Mlle Rubinstein ne s'était trouvée là. N'hésitons pas à dire qu'elle fut, dans l'occurrence, mieux qu'une danseuse religieuse et mystique : elle fut vraiment une danseuse providentielle.

Grâce à elle, messieurs, vos décisions sont respectées. C'en est fini de la concurrence déloyale à laquelle se livraient certains auteurs, qui, au grand détriment de leurs confrères, faisaient

saints jouer leurs œuvres à coup de billets de banque.

Les dramaturges obtiendront dorénavant leur tour de spectacle, « sans autre distinction que celle de leurs talents et de leurs vertus ». Exactement comme dans la Déclaration des droits de l'homme.

Les directeurs de nos grandes scènes n'accepteront d'autres subventions que celles du public : cette règle infrangible ne souffrira qu'une exception, elle sera faite en faveur du corps de ballet.

Vous verrez, dans ce même numéro de l'*Oeuvre*, que les choses ne se passent pas autrement à l'Opéra. On ne saurait donc faire un grief à MM. Astruc et d'Annunzio d'avoir suivi l'exemple de notre Académie nationale de musique.

D'ailleurs, qui se plaindrait ? Depuis le temps que les danseurs prennent les places des calculateurs, n'était-il pas légitime que les danseuses tinssent enfin l'emploi des banquiers ?

ROBERT DE JOUVENEL



Le Bottin du Favoritisme

POST-SCRIPTUM

*La campagne que l'*Oeuvre* mène, depuis plusieurs années, contre la façon dont les ministres introduisent dans les administrations de la République leurs fils, leurs neveux, les enfants de leurs amis et les bâtards de leurs concubines, vient enfin d'aboutir à un résultat.*

Depuis que le ministère Monis est constitué, il est interdit aux politiciens, qui président à nos destinées, d'avoir plus de quatre personnes, y compris les parents et alliés, attachées à leurs cabinets. Et l'on prétend favoriser les familles nombreuses!

Nos ministres n'ont plus droit, tout au plus, qu'à un directeur du cabinet, à un chef de cabinet, à un chef adjoint et à un sous-chef.

C'est tout.

Quant aux troupes, que devraient commander tous ces chefs, on les a irrévocablement supprimées. Ceci donne d'ailleurs la notion exacte de l'autorité qui s'attache à tous ces titres de commandement.

Mais vous pensez bien que, cette mesure étant légitime et indispensable, il n'est pas possible que, par surcroît, elle soit encore observée.

Régulièrement, nos ministres n'ont plus que quatre chefs ou attachés de cabinet; mais ils ont, en outre, des secrétaires particuliers; ils ont aussi des « membres du cabinet en surnombre ». Vous sentez, n'est-ce pas, que c'est tout à fait différent?

Il est évident qu'« un attaché en surnombre » ne ressemble pas du tout à « un attaché », et qu'il ne saurait y avoir rien de commun entre ce dernier et un secrétaire particulier.

Il va de soi aussi que ces fonctionnaires bénévoles et non appointés ne demanderont jamais de poste à la République, trop heureux qu'ils sont de travailler gratuitement pour elle.

C'est ainsi que, de jour en jour, les fonctionnaires de carrière obtiennent des satisfactions plus nombreuses et des garanties plus certaines.

Les grandes familles parlementaires sont de plus en plus servies de faveurs.

Regardez, par exemple, ce qui vient de se produire pour nos chers amis Chautemps.

FÉLIX CHAUTEMPS, député de la Savoie, vient à peine d'être nommé délégué de la Guinée. Ce sont 9.000 francs qui s'ajoutent aux 15.000, dont il jouissait à titre de parlementaire.

LÉON CHAUTEMPS, percepteur à la Ferté-Vidame, et escroc en divers autres lieux, vient d'être promu de la troisième classe (traitement : 4.300 francs) à la deuxième (5.900 francs).

C'est à Fresnes qu'il exercera. Et l'on nie la prédestination!

MAURICE CHAUTEMPS, sous-préfet de troisième classe dans l'Aube, et chef adjoint du cabinet de M. Constant, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, vient d'être nommé, par décret du 24 mai, sous-préfet de deuxième classe à Montargis. Il est vrai qu'il aura bientôt vingt-huit ans. Il avance à l'ancienneté.

Bonne semaine pour la famille.

On nous avait fait espérer, il y a quelque temps, que M. Emile Chautemps, grand chef de la tribu, serait nommé gouverneur général de l'Indo-Chine. Il ne l'a pas été. Nous avons eu une grosse désillusion. Lui aussi.

C'est assez dire que ces diverses consolations lui étaient bien dues.

R. J.

Nous continuons à faire le service gratuit de L'ŒUVRE aux adresses dont nos abonnés ont bien voulu nous donner la liste. Ce sont pour nous de gros frais, mais si nos nouveaux lecteurs trouvent que nous faisons une besogne intéressante et utile, nous comptons qu'ils voudront bien souscrire un abonnement.

L'abonnement est le seul moyen de nous soutenir et d'étendre notre propagande.

Nous n'avons pas, nous ne voulons pas avoir d'autres ressources.

Les Tablettes de Pangloss

M. Pelletan a pris soin d'expliquer, l'autre jour, dans le *Matin*, à M. Monis, les motifs pour lesquels il devait garder le pouvoir. Il l'a d'ailleurs convaincu tout de suite.

Ces motifs sont de deux ordres : les uns, sentimentaux, et les autres politiques.

Je ne veux pas avoir l'air de manquer de sentiment ; je m'en voudrais plus encore de manquer de politique. C'est pourquoi les raisons de M. Pelletan m'ont paru extrêmement sérieuses.

M. Monis a été gravement blessé au moment où il accomplissait une sorte de devoir de sa charge. C'est très bien, et nous nous inclinons volontiers.

Nous nous inclinons encore plus bas devant le cadavre de M. Berteaux, qui, lui, est mort et qui, de plus, était un brave homme.

Seulement, si M. Pelletan voulait être logique avec lui-même, il devrait aller beaucoup plus loin. S'il y a vraiment de bonnes raisons sentimentales pour que M. Monis, incapable d'exercer le pouvoir, le garde cependant, les mêmes raisons de cœur exigent — et bien plus impérieusement encore — que M. Berteaux ne soit pas remplacé.

Toute la question est de savoir si les fonctions sont faites pour les ministres ou les ministres pour leurs fonctions. Nous nous doutions bien, depuis quelque temps, que c'est la première hypothèse qui était la bonne. Jamais cependant on ne l'avait avoué aussi ingénument.

Il est bien évident qu'au point de vue sentimen-

tal, M. Monis est plus sympathique après son accident qu'avant. Il est également certain qu'au point de vue politique, plus il sera impotent, et mieux il répondra à l'idéal que les parlementaires se sont fait de lui.

Il reste, à vrai dire, le point de vue national, mais à ce point de vue là, qu'il demeure ou qu'il parte, les choses iront exactement de même. Et l'on s'explique assez que M. Pelletan, qui est homme d'esprit, n'en parle même pas pour mémoire.

Jamais le ministère de l'Agriculture ne rendit plus de services qu'à l'époque où M. Ruau était fou.

La grande époque du ministère Fallières fut celle où il fut atteint d'un premier accès de gâtisme. Interpellé, au cours d'une mémorable séance de nuit, et forcé de répondre malgré l'heure tardive, M. Fallières en fut tellement ému, qu'il ne put murmurer que ces mots imprévus :

— Il pleut ! il pleut !

A la suite de cet accident, l'honorable président du Conseil dut s'aliter pendant vingt jours. Jamais les affaires de la France n'allèrent mieux que pendant ces trois semaines.

Malheureusement, M. Fallières s'étant relevé le vingt-et-unième jour, son ministère fut aussitôt renversé.

Nous ne saurions assez conseiller à M. Monis de méditer cet exemple tragique. Tant qu'il sera hors d'état d'émettre une opinion sur la forme du gouvernement, il sera « tabou » et, pour peu qu'il devienne incurable, on le nommera dictateur à vie.

Le *Rappel* — le seul journal radical, où l'on se pique encore d'indépendance vis-à-vis du pouvoir, et où l'on s'attarde parfois à faire montre de quelque

talent, — proteste avec énergie contre l'intrusion d'un général au ministère de la guerre.

Et voici en quels termes heureux cette protestation se formule :

Nous ne doutons pas que l'armée nationale compte beaucoup d'officiers du plus haut mérite et qui seraient parfaitement à leur place rue Saint-Dominique, si la besogne ne comportait exclusivement que la préparation de la guerre.

Mais il va de soi que ce n'est pas de « préparation à la guerre » qu'il importe de s'occuper rue Saint-Dominique. Aussi, ce qu'il faudrait, continue notre excellent frère, « c'est un calculateur, aidé de pas mal d'inspecteurs des finances ».

Voyez comme cela se trouve : justement le sympathique Hamon est, en ce moment, en disponibilité. Mais voilà, on ne songe même pas à lui. A quoi songe-t-on, je vous le demande ?

Le *Rappel* nous l'apprend : à prendre « un guerrier, un stratège ».

En effet, c'est à crever de rire !

Il existe, à l'*Humanité*, un journaliste indépendant. Je veux d'autant moins dire qu'il n'y en a qu'un, que celui dont je parle, y écrit fort rarement. Mais enfin, il y a à l'*Humanité* au moins un journaliste indépendant, que l'on remarque parce qu'il écrit en français.

Il s'appelle Félicien Challaye. Or Challaye commentant, dans le numéro du 26 mai, l'affaire Maimon, n'hésite pas à mettre en cause « son associé Tardieu ». Et il conclut : « Maimon est sous les verrous. Tardieu reste au *Temps*. »

C'est un fait que nous avons signalé à plus d'une reprise et, pour la première fois, il y a tantôt

six semaines. Mais M. Challaye a d'autant plus de mérite à le relever également, qu'il fut jadis, lui-même, collaborateur au *Temps* : c'est avoir deux fois du courage.

Et comme c'est à l'*Humanité* qu'il écrit aujourd'hui, c'est en avoir trois fois.

Qu'attend-on pour le mettre à la porte ?



L'Œuvre de Défense Française

Nous recevons chaque jour, de nos lecteurs, des communications fort intéressantes sur l'*Œuvre de Défense française*, que nous avons entrepris.

Nous les publierons toutes ; et nous demandons seulement qu'on veuille bien nous accorder le temps nécessaire pour classer les dossiers que nous avons entrepris de constituer.

Nous donnerons en particulier, dans nos plus prochains numéros, des études documentées sur les étrangers à la Bourse et dans le monde médical. Nous serons reconnaissants à tous ceux qui voudront bien nous donner des renseignements à ce sujet.

Rappelons que toutes les adhésions à l'*Œuvre de Défense française* sont reçues, 4, rue Las-Cases, où une permanence est établie, chaque jour, dimanche excepté, de 5 heures à 6 h. 1/2.



Monsieur,

Je viens, moi aussi, ajouter ma page de dénonciations. A mon tour, je vous envoie une liste de commer-

cants parisiens qui, j'en suis sûr, fera rêver les lecteurs de l'*Œuvre*.

Dans un de vos derniers numéros, vous faisiez l'étagage de la Juiverie médicale, dans un autre, vous citiez le nombre des métèques embusqués chez les tailleur pour dames, puis parmi les traducteurs jurés, les marchands de champagne..., etc. ; aujourd'hui, je vous envoie une liste non moins instructive de fabricants de chapeaux. On peut voir aux consonances et aux racines de ces noms leurs origines allemandes, russes et hébraïques.

Ce sont surtout les Juifs polonais qui accaparent ce métier. Combien en ai-je vu, installés dans de petits appartements, travaillant avec quelques ouvrières qu'ils paient à des salaires de famine, et grossissant chaque jour des bénéfices faits sur le commerce.

Par un mystère de la linguistique, ces Polonais parlent français comme des vaches espagnoles. Leur figure est un poème et mériterait d'inspirer un peintre de batailles qui voudrait représenter ces détrousseurs de cadavres qui suivent les armées en déroute.

Entre eux, ils ne se gênent pas pour parler, même publiquement, leur affreux langage Yedish.

Il y a aussi les fabricants de casquettes. Ceux-là sont les plus dangereux au point de vue commercial. Ils arrivent un beau jour à Paris du fin fond de la Pologne, s'installent dans de petits appartements sombres, font travailler de malheureuses ouvrières et vivotent quelque temps. Puis un beau jour, si vous avez une traite à vous faire payer, vous vous présentez. Porte close. La maison X... n'existe plus, vous pouvez courir, remuer ciel et terre, ces gens-là n'ont pas de nationalité, pas d'existence légale, ils sont allés ailleurs ruiner d'autres fournisseurs.

Ils vont ainsi de pays en pays accumulant les faillites, semant la méfiance et paralysant, par cette inquiétude où ils jettent tout le monde, la marche du commerce.

Ce qui m'a le plus frappé, chez ces petits fabricants polonais, c'est encore leurs femmes. Chose étonnante, ces hommes qui n'ont absolument aucun extérieur, qui ont tout contre eux : leur langage, leur maintien, leur

visage, arrivent on ne sait comment à débaucher de jeunes ouvrières qui deviennent leurs femmes et associées. Et c'est une chose vraiment bizarre de contempler ces figures hideuses, d'entendre ces langages grotesques dans ces intérieurs où l'on trouve de charmants et frais minois de Parisiennes, qui parlent la langue de Paris avec l'accent amusant des faubourgs.

Voici la liste des noms les plus étranges relevés dans le *Bottin* :

Ajikovitz, Alberico, Andrei, Balzli, Barjanski, Battersby, Bernheim 3 fois nommé, Bisseliches, Blasberg, Bloch, Botech, Brüde-Böhm, Dieboldt, Doetsch, Dreyfus, Dürst-Wild, Feldman, Friedman, Finkelstein, Gaebel, Gelbspahn, Gorup, Goutman, Haensler, Herzog, Hiekel, Hirsch et Veil, Hoeffsaës, Hochstein, Kaëzow, Kahn 3 fois nommé, Wasserman, Kahn et Lévy, Kalkstein, Koenen, Lieb, Lipchitz, Motsch, Park, Pedezoli, Penkov, Périlgrütz, Rosemberg, Rosenwald, Rosenthal, Rossler et Kapelovitz, Rüth, Sachs, Schmitz, Schmoulovitz, Schoumsky, Scholkopf, Schlülz, Sieradyer, Siméon, Sirragher, Stagg, Strauss, Talkovsky, Thomson, Tsalkovitz, Wagner, Wassermann, Weiller, Weinberg, Weiss, Wharton, Winter, Stock, Prüiwés, Wolf Kaëzow, Zarembowitz, Zavadzai, Zimmerli, Zissmann.

Je ne sais si vos lecteurs auront la même impression que moi, mais à lire ces lignes on pourrait se croire devant une bande de nihilistes arrêtés pour complot.

Et je crois qu'il est grand temps de se soulever en poussant le cri qui était la devise du peuple italien avant 1870 : « *Fuori, Barbari! Dehors les Barbares!* »



Mon cher compatriote,

C'est encore moi... mais comment résister au prurit de vous apporter cet extrait de l'excellente *Chronique Médicale* (1).

Au cours de l'année dernière, la Faculté de Médecine de l'Université de Paris a jugé dignes du titre de doc-

(1) Voir le numéro du 1^{er} mai 1911.

teur en médecine, 31 étudiantes, dont 11 Françaises et 20 étrangères.

Ce sont : Mlles Alice Baillet, Aimée Porel, Marthe Vassieur, Françoise Koch, Thérèse Bouteil, Marie Roy, Mme Pauline Libin, Mlles Marie Petroskaia, Emma Felder, Sabina Aronovitch, Cécile Dalayrac, Catherine Henri, Olga Pinois, Rébecca Rosenthal, Sarah Schecht-mann, Vera Rochline, Sara Celnik, Gator-Gatowski, Sophie Drossic, Gourilew Lioubow, Julie Kalmanovitch, Marie Temkin, Pliouma Raïchstein, Bella Zolatareff, Marguerite Guichardon, Rachel Rubénovitch, Fanny Gypstein, Hélène Isserlis, Mare Gourvitch, Mary Voufsonn, Mme Rosalie Lipsckroff.

(*Journal des Praticiens.*)

Onze Françaises? ça n'est pas très sur!...

Croyez, mon cher compatriote, à mes sentiments très dévoués.

Un médecin goy.



De l'*Opinion* :

Veut-on savoir comment était composée la mission 'française' envoyée en Russie par l'Institut Pasteur pour y étudier la peste... ou autre chose?

M. Metchnikoff (russe); Mme Metchnikoff (russe); M. Soukevitch (russe); M. Samanouchi (japonais); M. Salabeni (italien).

Nous allions oublier M. Burnet (français), mais ce n'est sans doute que par un simple hasard qu'il se trouve faire partie de cette mission française.



Pour nous

Une fois de plus, notre maître Henri Rochefort s'est honoré en écrivant ceci :

Il y a aujourd'hui exactement douze mois que le citoyen Gustave Hervé, directeur de la *Guerre Sociale*, est enfermé à la prison de la Santé pour avoir exprimé ses opinions dans son journal, et le camelot du roi de

Baleine viendra l'y rejoindre pour quinze mois, en qualité de rédacteur de l'*Action Française*. Je ne suis ni royaliste, ni anarchiste, quoiqu'en voyant ce qui se passe en France je comprenne qu'on finisse par le devenir. Je n'en suis que plus à mon aise pour demander qu'on tire la proposition Roche des oubliettes.

Quatre années d'emprisonnement au publiciste Hervé pour avoir imprimé ce qu'il pense de la société moderne, c'est pousser au-delà des limites possibles les fureurs de la répression. Après un an passé, il est inadmissible que l'amnistie demandée par Ernest Roche et dont l'urgence a seule été rejetée, n'intervienne pas pour mettre fin à des rancunes qui ressemblent à des vendettas, et ressuscitent les procès de tendance contre lesquels tous les citoyens libres ne cessent de protester.

Est-il besoin de dire que nous nous joignons de tout cœur à la *Patrie* et aux *Hommes du Jour* pour demander la libération de Gustave Hervé? Nous n'avons pas d'ailleurs attendu, pour plaider sa cause, l'heureuse initiative de nos confrères. De même, bien avant l'apparition de la *Bataille syndicaliste*, cruellement instruits par notre expérience personnelle, nous n'avions pas eu de peine à prédire les nouveaux abus de pouvoir dont nos confrères sont victimes à leur tour. Mais il y a quelque chose de plus extraordinaire que l'insolence des compagnies de chemins de fer: c'est le silence de la Grande Muette, — lisez la Presse française, ou ce qui paraît en survivre. G. T.



Pour 137.000 francs

« Il n'est pas de petites économies », se plaît à dire Mme Fallières, qui parle communément comme la sagesse nationale. Mais les grandes économies sont encore plus intéressantes que les petites.

C'est ainsi que Mme Fallières a pris l'excellente

habitude de ne plus récompenser en espèces sonnantes les services des différentes personnes, qui trouvent à l'Elysée l'occasion d'exercer leurs talents.

« Donner de l'argent, dit-elle avec une fine raison, c'est grossier, cela manque de délicatesse. En leur offrant un billet de banque ou un chèque, on risque de froisser et d'humilier les braves gens qui sont si heureux de travailler pour nous. A quoi bon gâter leur plaisir ? »

S'inspirant de cette généreuse pensée, notre toute charmante Présidente a supprimé délibérément tous les cachets des artistes, qui viennent chanter, dire des vers ou jouer la comédie aux soirées de l'Elysée. Ne croyez pas cependant qu'ils s'en aillent les mains vides. Mme Fallières leur offre en souvenir un vase de Sèvres, et ce vase a généralement une certaine valeur artistique, et même marchande. On pourrait même dire qu'il est sans prix, car il ne coûte pas un sou ; je veux dire qu'il ne coûte rien à Mme Fallières.

Voilà comme, l'an passé, notre cher Président et son auguste moitié ont donné pour 137.000 fr. d'objets d'art fabriqués dans les manufactures nationales. Et l'on dira encore que nos souverains manquent de libéralité !

Mais voulez-vous parier qu'il se trouvera des grincheux pour insinuer que c'est un abus ? Si nous allouons douze cents mille francs à M. Fallières, sans compter les frais de représentation, diront ils, n'est-ce pas pour lui permettre d'acheter sur sa cassette particulière les petits cadeaux qu'il fait à ses amis ?

Quelle mesquinerie ! Pour 137.000 francs de plus ou de moins, je vous demande un peu si ça vaut la peine d'en parler... Nous ne paierons jamais trop cher l'honneur de voir à la tête de l'Etat ce couple auguste, le bon Moussu Fallières et son indéfectible épouse.

DANGEAU.

— 26 —

Le Pillage de la Tunisie

Mon cher confrère,

La lettre de M. Bourde que vous me communiquez est un tissu de diffamations et d'injures.

1^o M. Bourde insinue que le fameux rapport qui fait sa désolation a été dérobé par moi.

2^o M. Bourde affirme que j'ai été renvoyé pour avoir maltraité les Arabes.

3^o D'une longue lettre personnelle dans laquelle je le rendais responsable de la mort de ma femme (nous ayant laissés dans de très mauvaises conditions de vie matérielle), lettre accompagnée d'une violente critique du métayage qu'il avait imaginé comme système de culture, M. Bourde détache vingt lignes pour servir de corollaire au motif qu'il invente de mon renvoi.

Me considérant comme diffamé, vous pourriez très bien ne pas insérer sa lettre, mais je vous prie d'en publier certains passages, pour faire connaître à vos lecteurs les procédés employés par ce monsieur, qui possède à son actif le décret sur les terres sialines, décret qui a permis aux parlementaires de spolier les indigènes de vastes propriétés. Aujourd'hui cette réponse servira à le montrer comme homme et comme patron.



1^o A propos de son mémoire, M. Bourde écrit :

« Mais ce sont là des espérances. Et cela n'est présenté que comme une espérance dans le mémoire qui s'est trouvé sans doute par hasard dans la malle de M. Rouest. »

— 27 —

Ce rapport me fut donné par le gérant pour me mettre au courant du système agricole de la propriété. J'ai gardé cette pièce, sans savoir qu'elle me serait utile un jour, car à ce moment j'ignorais dans quelles conditions avait été concédé le Domaine Cheraïl, puisque j'arrivais d'Algérie.

2^e A propos de mon renvoi, M. Bourde dit :

« M. Rouest ne paraît pas très désireux de faire connaître pourquoi il a été renvoyé de notre domaine. Cela n'est cependant pas sans intérêt pour le débat qui passionne en ce moment l'opinion publique et qu'il se vante d'avoir soulevé. On parle de la spoliation des indigènes et la campagne semble avoir pour but de venir à leur secours. Qui croirait après cela qu'une des raisons du renvoi de M. Rouest est qu'il maltraitait les indigènes. »

Il est désormais certain que ce vieillard haineux cherche à faire dévier le débat pour le rabaisser à des questions personnelles.

D'une discussion loyalement commencée, M. Bourde cherche à tirer une polémique injurieuse pour faire diversion. Je ne le suivrai pas dans cette voie. Je réponds que M. Bourde ment, comme savent mentir les fonctionnaires tunisiens. Leurs spoliations et leur arbitraire en sont des preuves indiscutables.

Voici les raisons pour lesquelles je fus congédié du domaine Bourde.

Un nouveau gérant venait d'arriver sur la propriété. Je lui demandai d'abord une augmentation de salaire (je gagnais 150 fr. par mois), un ravitaillement plus facile, car nous ne vivions que de conserves, l'eau était dangereuse à consommer et les conditions de la vie matérielle étaient telles que ma femme était morte quelques jours avant dans d'atroces souffrances. Nous eûmes une violente querelle avec le nouveau gérant à propos de quelques pommes de terre arrachées du jardin, un jour qu'il n'y avait rien à manger à la ferme. Il me congédia. C'est alors que j'écrivis une lettre furieuse

à M. Bourde, dans laquelle je lui reprochais la mort de ma femme et j'en profitai pour faire une longue critique de son système agricole. Voilà la vérité.

M. Bourde ne dit pas qu'on refusa de me payer l'indemnité de renvoi et que je refusai de quitter le domaine sans cette somme. Le contrôleur civil de Kairouan m'avertit par lettre qu'il me ferait expulser par ses spahis.

Je répondis que je répondrais à la force par la force. C'est alors seulement que M. Bourde se déclara à me faire payer par télégramme.

Je mets au défi M. Bourde de prouver que j'ai maltraité les indigènes.

Il faut savoir, d'ailleurs, que les tribus arabes parmi lesquelles je vivais sont les seules qui se soient défendues pendant la conquête et qu'elles sont considérées en Tunisie comme les plus turbulent et les plus vindicatives. Si j'avais usé de mauvais traitements, les Arabes n'auraient pas hésité à me supprimer.

Au contraire, ces Arabes m'ont aidé, moi et ma famille, à supporter nos souffrances matérielles en nous fournissant des vivres qu'ils ne voulaient jamais nous faire payer.

De la longue lettre que j'écrivai, M. Bourde détache adroitement une vingtaine de lignes.

Tout d'abord, disons que M. Bourde est un grand admirateur de la fameuse politique d'association, c'est-à-dire d'une politique où l'associé indigène se trouve toujours seul à courir tous les risques, et il avait appliquée dans sa ferme une sorte de métayage qui ressemblait de très près au Khammessat.

Le Khammès n'est pas un ouvrier pris à l'année moyennant une rétribution en nature. C'est un associé. Il n'a rien à lui. Il laboure, sème, récolte et il reçoit le cinquième du blé récolté après le prélèvement de l'impôt... (1) Il lui reste après cela

(1) Le paysan tunisien est de plus frappé d'un impôt de capitation de 24 francs par an. Il n'existe pas dans le monde entier une taxe personnelle aussi lourde.

de quoi ne pas mourir d'inanition. Si la disette sévit, le propriétaire lui assure par mois 40 litres de blé et 1.200 grammes d'huile. Si, au lieu de la famine, l'année est médiocre, il emprunte à son propriétaire. Quand le Khammès change de maître, celui chez qui il entre achète sa dette, mais il n'en est pas libéré pour cela. Elle le suit jusqu'à la mort, ainsi que ses héritiers. Il change de créancier comme il a changé de terre. Le Krammès est toujours le débiteur du propriétaire chez lequel il cultive, et la loi, dans ses duretés, ne vise que cette situation. C'est un associé au cinquième, c'est un débiteur étroitement tenu et attaché au sol par sa dette; en un mot, ce système est une forme de servage.

J'ai toujours combattu ce système et j'aurais voulu élever les Arabes du domaine jusqu'au salariat par culture directe.

Le salariat aurait eu pour conséquence de faire naître des besoins conformes aux nôtres et de rendre les indigènes plus libres. Ils pouvaient cesser le travail s'ils le jugeaient insuffisamment payé.

Partout où les colons ont renoncé au métayage, les indigènes reconnaissent qu'ils sont plus libres et plus heureux, et c'est à propos de ces deux systèmes de colonisation que j'écrivais à M. Bourde :

« Quels sont vos associés? des arabes nomades, les plus méfiant et les plus retardataires de la Tunisie. Sans évolution préalable les forçant à se fixer, vous avez voulu plier des nomades à la vie sédentaire, des pasteurs à se faire agriculteurs. Cette erreur vient de ce que vous connaissez mal le peuple arabe, le musulman surtout. Vous ne l'avez connu qu'à travers vos tournées officielles prenant les salamalecks pour des sincérités. Vous êtes devenu arabophile par votre fonction et aussi par pitié pour des individus que vous considérez comme des frères inférieurs... Vous avez oublié que pour vaincre une race, il faut lui enlever ses propres moyens d'existence pour leur en donner de conformes à nos idées. La faim, le besoin de vivre font plus pour l'assimilation de l'indigène que toutes les tentatives d'éducation possibles. Vous ne me répondrez pas. Je m'en console en pensant que vous êtes vaincu en tant qu'arabo-

phile, que votre expérience qui aura une bonne presse en Tunisie, nous servira d'argument contre ceux qui, *par intérêt ou par mode* ont la prétention de combler un fossé existant entre deux races et deux esprits, la science moderne et un dogme religieux, entre un fellah pouilleux et un Berthelot ou un Pasteur. La race arabe et l'esprit musulman sont appelés à disparaître devant la race européenne et l'esprit moderne. C'est la logique des choses, acceptez-la comme un fait acquis. »

Et M. Bourde ajoute : « Et aujourd'hui quatre ans après nous trouvons M. Rouest transformé en avocat des indigènes. Et nous planteurs d'oliviers nous sommes présenté comme des spoliateurs. Avouez que si, par le tapage qu'elle fait, elle ne menaçait d'interrompre la résurrection de tout un pays et une des plus admirables œuvres de colonisation que nous ayons accomplie, cette énorme mystification ne laisserait que d'être amusante. »

Ainsi donc, M. Bourde qui considérait ses associés comme des frères inférieurs, les laissait cependant plongés dans la servitude du métayage. C'est là toute la politique d'association.

Je considère les Arabes comme des égaux et je voulais les assimiler, les fondre, les incorporer dans le salariat. C'est la politique d'assimilation que j'oppose à sa politique d'association.

Le métayage ou le Khamessat, en raréfiant les occasions de contact avec les Européens, ne fait que consolider le dogme religieux.

Le salariat, par suite d'une fréquentation forcée avec les colons, est seul susceptible de modifier, et peut-être même de détruire l'esprit du Coran.

Ce qui est certain, c'est que tant que nous serons considérés par les Arabes comme des infidèles, des roumîs, des chiens de chrétiens, notre influence sera nulle ou à peu près. Voyez les jeunes Turcs. Après la révolution, ils sont retombés dans un nationalisme religieux, qui les éloigne de nous pour longtemps encore.

Je ne ferai plus l'honneur à M. Bourde de discuter avec lui. L'œuvre n'est pas faite pour entretenir ses lecteurs de nos conceptions personnelles. Il y a d'autres scandales à dénoncer. S'ils retar-

dent pour un instant l'œuvre de colonisation de la Tunisie, telle que l'entendent nos requins parlementaires, tant mieux.

Recevez, mon cher confrère, etc.

L. ROUEST.

Potins et Pantins

C'était pas la peine, assurément...

De Guy de Cassagnac, dans l'Autorité, cette juidicueuse remarque :

Mais ce sur quoi ils (les journalistes officiels ou officieux) ont fait le plus complet silence, c'est sur la présence, aux obsèques de M. Berteaux, d'une quinzaine de francs-maçons revêtus de leurs insignes.

J'ai vu, de mes yeux vu, ces délégués officiels de la Loge d'Argenteuil, suivre l'enterrement immédiatement après les généraux et les parlementaires.

Vêtus d'habits fripés ou de redingotes tirebouchonnées, ces messieurs portaient avec ostentation, sur leur bedaine, le triangle, la truelle et les trois points brodés en soie sur des écharpes ou des licols de moire bleu-ciel.

C'est ainsi qu'on interdit à Paris au prêtre en surplis de suivre à sa dernière demeure le pauvre dont la famille n'a pas de quoi payer les frais d'une voiture de deuil; mais, en revanche, dans ce même Paris où la soutane est séditieuse, on tolère que des polichinelles, échappés d'une Loge maçonnique, viennent étaler, au grand soleil, la ridicule provocation de leurs emblèmes.

Ce n'est plus seulement la laïcisation de la Franc-maçonnerie, qu'il nous faut obtenir, comme l'*Œuvre* le demandait jadis : c'est aussi la séparation du Grand-Orient et de l'Etat.



Comme chez Nicolet.

Un peu jaloux des succès de M. d'Annunzio, M. Edmond Rostand a résolu d'écrire, à son tour, une pièce d'inspiration purement religieuse.

Nous sommes les premiers dans la presse, en mesure d'annoncer que cette pièce sera l'histoire de la bienheureuse Marie d'Oignies, qui avait un côté du corps rôti, ce qui la rendait naturellement « nidoreuse », comme s'expriment Tertulien et M. Laurent Tailhade.

Dans cette pièce, d'une tendance mystique très élevée, M. Rostand ne se contentera pas de faire mimer, à l'instar de M. d'Annunzio, la Passion du Christ par une danseuse, mais il fera de plus, danser le mystère de l'Eucharistie par un corps de ballet tout entier.

Les frais de cette représentation s'élèveront à 720.000 francs exactement.

Mlle Mistinguett et miss Campton se disputent, en ce moment, le droit de souscrire cette somme.

Qui l'emportera ?



Il y en a encore.

Reproduisant notre tableau des scandales du jour, les *Guêpes* ajoutent :

On remarque que nos confrères n'indiquent à la préfecture de police que le scandale du policier Warzé.

Eh bien ! et le contrôleur général Hartmann dit Bernard, chevalier de la Légion d'honneur, qui trafiquait avec les fonds de l'Amicale dont il était trésorier ?

Voilà cependant un scandale d'importance.

Et cet autre que tous les efforts du Préfet de Police ont empêché jusqu'à présent d'éclater ? Celui de ce haut fonctionnaire, officier de la Légion d'honneur et qui a commis des détournements pour une somme considérable...

On aura beau faire, Lépine ne pourra pas toujours mettre la lumière sous le boisseau.

La presse domestiquée et servile qui prend ses ordres à la Tour pointue ne souffle mot de ces derniers incidents.

Ils sont trop ! Ce sont là, comme disait cet ineffable directeur d'un grand quotidien, « des scandales sans intérêt »...



Pour tout ce qui intéresse la publicité financière, la direction et l'administration de L'ŒUVRE déclinent toute responsabilité!

BULLETIN

Au mouvement de hausse sur les valeurs industrielles russes que nous signalions dernièrement, est venu s'ajouter, cette semaine, un facteur nouveau; la brusque poussée de hausse qui nous est venue du Wall-Street à la suite du jugement rendu par la Cour Suprême contre la Standard Oil. A la vérité, cette nouvelle, escomptée depuis longtemps par le monde des affaires, n'a causé ni déception ni découragement, et alors on se demande à quelle explosion de hausse on aurait assisté si la Cour, jugeant dans un sens opposé n'avait pas démoralisé la spéculation.

Les titres des établissements de crédit ont profité des bonnes dispositions de l'ensemble de la cote.

La Banque de France a été mieux disposée à 4.060 fr. La dernière situation hebdomadaire a fait ressortir une augmentation de 4.546.954 francs d'or et 3.383.154 fr. d'argent. Le portefeuille a progressé de 27.869.540 fr.

La Banque de l'Indo-Chine a progressé à 1.570; la Banque de l'Algérie à 2.000.

Le Crédit Foncier de France s'est avancé à 825; le Crédit Lyonnais à 1.485; la Société Générale à 780; le Comptoir national d'Escompte reste soutenu à 925.

Le Crédit Industriel et Commercial se retrouve à 730; la Société Marseillaise à 942; la Banque de l'Union Parisienne à 1.485; la Banque pour le Commerce et l'Industrie à 335; le Crédit Mobilier Français à 692; la Banque Privée à 458; le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie à 649; la Banque Franco-Américaine est fermée à 515; la Société Auxiliaire de Crédit à 637; la Banque Ottomane est traitée à 718; le Crédit Foncier Egyptien a légèrement fléchi à 778; la Banque Nationale du Mexique s'est raffermie à 1.102.

Communiqués

C'est sous les auspices de la maison *Morgan Harjes et Cie* et de sérieux groupes financiers de notre place qu'aura lieu, à bref délai, l'introduction à la Cote officielle, au comptant et à terme, des actions ordinaires de l'*Atchison, Topeka et Santa-Fé Railways Cy*, actuellement cotées à New-York aux environs de 112 dollars par titre, et à Londres à la parité de 115.

L'Atchison Topeka est, parmi les grandes Compa-

gnies américaines, celle qui se rapproche le plus de la physionomie des Compagnies européennes; elle est, en effet, propriétaire de la presque totalité de ses lignes.

Son réseau, dont la ligne principale va de Chicago à San-Francisco, est un des plus considérables des Etats-Unis; il n'embrasse pas moins de 16 895 kilomètres, soit plus d'une fois et demie l'étendue du réseau P.-L.-M., le plus important des réseaux français (9.600 kilomètres).

Le capital en circulation au 30 juin 1910 est d'environ 280 millions de dollars, soit plus d'un milliard 400 millions de francs, représenté par 114 millions 119.350 dollars en actions privilégiées de 100 dollars n'ayant droit qu'à un intérêt de 5 0/0 non cumulatif, et 163.563.000 dollars en actions ordinaires de 100 dollars. Ce sont ces dernières qui vont être introduites à Paris.

La dette-obligations en circulation s'élève à 302 millions de dollars, ou 1.510 millions de francs, qui, ajoutés au capital-actions, forment un ensemble d'environ 3 milliards. A titre comparatif, l'ensemble du capital-actions et obligations du P.-L.-M. français est d'environ 4 milliards.

Le chiffre des recettes brutes, qui était de 30 millions de dollars en 1896-97, a atteint près de 105 millions de dollars (plus de cinq cent quarante millions de francs) pour le dernier exercice 1909-1910.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MEDITERRANEE

Stations thermales desservies par le réseau P.-L.-M
Aix-les-Bains, Chatelguyon, (Riom), Evian-les-Bains, Fumades-les-Bains (Saint-Julien-les-Fumades), Genève, Menthon (Lac d'Annecy), Royat, Saint-Gervais, Thonon-les-Bains, Uriage (Grenoble), Vals, Vichy, etc...

Billets d'aller et retour collectifs (de famille), 1^{re}, 2^e et 3^e classes, valables 33 jours avec faculté de prolongation délivrés du 1^{er} mai au 15 octobre, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble. Minimum de parcours simple : 150 kilom.

Prix. — Les deux premières paient le tarif général, la 3^e personne bénéfice d'une réduction de 50 %, la 4^e et les suivantes d'une réduction de 75 %.

Arrêts facultatifs aux gares de l'itinéraire.

Demandez les billets (individuels ou collectifs) quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Il peut être délivré à un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un billet collectif de stations thermales et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du tarif général pendant la durée de villégiature de la famille entre le point de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

BULLETIN D'ABONNEMENT

*Je, soussigné (nom, prénom)
(adresse)*

déclare m'abonner pour un an⁽¹⁾, pour six mois⁽¹⁾ à L'ŒUVRE à dater du

Ci-joint le montant de l'abonnement : **dix francs⁽¹⁾**, **six francs⁽¹⁾**.
Veuillez percevoir le montant de l'abonnement : **dix francs⁽¹⁾**, **six francs⁽¹⁾**.

SIGNATURE :

(1) Bilder i alle 80 i auté de ces malacoths.

Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de *L'ÉTUVE*, 4, rue Las-Cases, Paris (7^e).

Demandez à " L'ŒUVRE "

COMMENT

NOUS DÉBARRASSE

DES JUIFS ?

PAF

UN GOÝ

Prix : 15 Centimes

Demandez aussi la nouvelle édition populaire

revue et augmentée de

LE PRÉSIDENT,

SON FILS

ET LANES

PAIR

GUSTAVE TÉRY et ROBERT DE JOUVENEL

Prix : 15 Centimes



DEMANDEZ PARTOUT

Le Bottin du Favoritisme

avec une préface de

T. STEEG

Ministre de l'Instruction Publique

Ce volume, dû à la collaboration de nombreux fonctionnaires de toutes les administrations, contient les listes de toutes les nominations irrégulières et scandaleuses faites par les ministres au profit de leurs créatures. C'est

Le Gotha de l'Arrivisme

Ce livre, qui ne contient que des noms, des dates, des chiffres et des statistiques, n'aura pas seulement un très grand succès parmi les fonctionnaires ; c'est le plus accablant des réquisitoires que l'on ait dressé jusqu'à ce jour contre le régime de fraude, de pillage et d'anarchie qu'est devenue la présente république.

Demander chez tous les Libraires et dans tous les Kiosques :

LE BOTTIN du Favoritisme

Prix : Cinquante Centimes

Le Gérant : GARDANNE.

Imp. spéciale de l'*Oeuvre*, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.